



CRE CENTRE VAL DE LOIRE PROCES-VERBAL - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2022

L'Assemblée générale ordinaire se tient le 24 novembre à 14h00

Le quorum représentant le quart au moins des membres actifs ou le quart des voix ayant été atteint, l'Assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer. L'Assemblée générale a été régulièrement convoquée, les adhérents du CRE/CDE/CRTE/CDTE pouvaient voter par correspondance ou sur place selon une procédure électronique sécurisée.

L'ordre du jour comporte les points suivants dont les quatre premiers font l'objet d'un vote :

- Point n° 1 – Rapport moral et quitus 2022,
- Point n° 2 – Rapports financiers et quitus 2022,
- Point n° 3 – Budget prévisionnel 2023,
- Point n° 4 – Questions diverses

Ces résolutions et les documents afférents étaient consultables sur le site du CRE.

Participation des votants :

	En nombre d'adhérents	En nombre de voix
Nombre total d'inscrits	289	3010
Nombre de votants	60	929

Votes des résolutions objet du scrutin en nombre de voix :

Vote n°1 – J'approuve le rapport moral et quitus 2022

	Nombre de voix
Oui	799
Non	65
Vote blanc	65

Vote n°2 – J'approuve les rapports financiers et quitus 2022

	Nombre de voix
Oui	804
Non	53
Vote blanc	72

Vote n°3 – J'approuve le budget prévisionnel 2023

	Nombre de voix
Oui	783
Non	56
Vote blanc	90

L'ensemble des résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire sont donc adoptées.

La séance est levée à 16H00 heures.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal.

Madame Nathalie CARRIERE,
Présidente,
Comité Régional d'Équitation
Centre-Val de Loire

Madame Stéphanie LAROYE
Secrétaire,
Comité Régional d'Équitation
Centre-Val de Loire

